

Questions orales

Des voix: La question!

M. Nunziata: . . . m'a également révélé qu'il manipulait des explosifs lorsqu'il était un informateur rémunéré de la Gendarmerie royale. Il m'a dit ceci:

Entre huit et trois jours avant l'explosion de l'avion d'Air India, deux Sikhs m'ont dit que . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: La question.

M. le Président: Le Président n'a pas à faire de commentaires sur la nature d'une question si ce n'est pour dire que tous les députés savent l'intérêt que la Chambre et le public canadien portent à cette question. Je m'attends à ce que l'on fasse preuve de courtoisie envers le député qui est le principal porteur de parole de l'opposition officielle. Le député va poser sa question.

● (1420)

M. Nunziata: Le premier ministre est-il au courant de cette déclaration de M. Besso, et je cite:

Entre huit jours et trois jours avant l'explosion de l'avion d'Air India, deux Sikhs m'ont dit qu'Air India constituait certainement une de leurs cibles et qu'ils voulaient faire exploser un avion, un avion d'Air India.

Le premier ministre est-il au courant de cette déclaration de M. Besso?

M. Mazankowski: Pourquoi ne la citez-vous pas en entier?

M. Nunziata: Peut-il nous dire si la déclaration de M. Besso lui a été communiquée ou non?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, encore une fois, le député nous fait une citation sélective. Pourquoi ne cite-t-il pas la suite de la déclaration de M. Besso qui aurait dit ceci:

Néanmoins, ils ne m'ont pas indiqué de vol ou de jour précis, ou quoi que ce soit . . .

Encore une fois, je répète à la déclaration du ministre des Transports de l'époque qui a déclaré: «Je dois néanmoins souligner que rien ne nous permettait de penser que le vol 182 était particulièrement menacé».

J'ai réexaminé le dossier à fond ce matin. Le commissaire de la GRC a également participé à cet examen. Je peux dire au député que cette déclaration tient toujours. Elle demeure valide.

L'INSPECTION DES BAGAGES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Le solliciteur général et le premier ministre savent qu'en juin 1985, il n'y avait qu'un seul vol d'Air India par semaine.

M. Gauthier: Un seul!

M. Nunziata: Le gouvernement reconnaît avoir été averti à l'avance. Air India, dans sa réclamation, accuse le gouvernement du Canada de négligence. La compagnie dit avoir donné un avis par écrit. M. Besso prétend être un informateur rémunéré et affirme qu'il existe véritablement des bandes magnétiques prouvant que le gouvernement du Canada a été averti à l'avance.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Nunziata: Si vraiment . . .

M. le président: A l'ordre. J'ai permis pour de bonnes raisons au député de présenter longuement sa question. Il pourrait peut-être la poser maintenant.

M. Nunziata: Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Si le gouvernement a véritablement été prévenu à l'avance que quelque chose se tramait, ou qu'un événement allait se produire au cours d'un vol d'Air India, le premier ministre du Canada peut-il nous dire pourquoi on n'a pas procédé à une fouille systématique de tous les bagages enregistrés pour ce vol? Comment se fait-il que 75 p. 100 des bagages sont passés par un appareil à rayons X et que les 25 p. 100 restant ont été vérifiés uniquement grâce à un détecteur manuel? Si vraiment le gouvernement a été prévenu à l'avance . . .

Des voix: La question.

M. Nunziata: . . . pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas insisté pour que chaque bagage soit fouillé à la main?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, encore une fois, je voudrais citer un extrait d'une déclaration émanant cette fois-ci de la Commission royale qui a mené son enquête en Inde. Voici ce que le juge a déclaré à la page 154 de sa décision:

Air India avait également demandé et obtenu des mesures de sécurité supplémentaires pour le mois de juin 1985.

Comme le député le sait, non seulement un procès a été intenté devant les tribunaux civils où l'affaire est actuellement en instance, mais on procède également à une enquête criminelle très détaillée sur ce crime haineux. Je suis sûr que le député voudra éviter de faire quoi que ce soit qui risque d'entraver le bon déroulement de cette enquête.

Des voix: Démissionnez!

[Français]

LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, sur un autre aspect du problème, je désire poser une question au solliciteur général.

Ce délateur, Paul Besso, s'est dévoilé comme source policière parce que la Gendarmerie royale n'a pas honoré sa promesse de lui donner une nouvelle identité et la protection comme témoin après son infiltration dans un groupe terroriste. Le gouvernement était déjà au courant des problèmes relativement à ce programme depuis le mois de décembre dernier alors qu'on avait refusé à Leonard Mitchell, un délateur en Nouvelle-Écosse, la protection comme source par une fausse identité.

Le ministre aurait dû corriger le problème au mois de décembre dernier. Est-il prêt maintenant à accepter sa responsabilité politique dans ce cas? A-t-il l'intention maintenant—comme il l'a fait dans le cas du Service canadien du renseignement de sécurité, alors qu'il a jeté tout le blâme sur les épaules de Ted Finn—de jeter tout le blâme sur le commissaire de la Gendarmerie royale?